

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
CERTIFICAT DE CESSIBILITE DE CREANCE(S)¹

REPLACE LE CERTIFICAT DE CESSIBILITE DU 09/09/2022

Le formulaire NOTI6 est un modèle de certificat de cessibilité de créance(s) qui peut être utilisé par l'acheteur dans le cadre d'un marché public. Il est délivré au titulaire d'un marché public ou à son sous-traitant payé directement, à sa demande, pour être remis au cessionnaire ou au titulaire d'un nantissement de créance(s).

Il doit être établi un document distinct pour chaque comptable public concerné par un même marché public, en y retraçant la part de la créance totale que le comptable auquel il est transmis est appelé à mettre en paiement.

Il est conforme au modèle fixé par l'annexe 14 du code de la commande publique : ses rubriques ne doivent pas être modifiées par l'acheteur.

1. Identification de l'acheteur

■ Désignation de l'acheteur (du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice) :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND PERIGUEUX
1 Boulevard Lakanal
BP 70171
24019 PERIGUEUX CEDEX

SIRET : 200 040 392 00017

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R. 2191- 60 et R. 2391-28 du code de la commande publique :

Le Président, Jacques AUZOU

■ Désignation du comptable public assignataire :

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE PERIGUEUX
15 rue du 26^{ème} régiment d'Infanterie
CS 61000
24053 PERIGUEUX CEDEX

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère de l'économie, des finances et de la relance.

2- Identification du créancier au titre du marché public

■ Désignation du créancier :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du créancier, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie, son numéro SIRET et ses coordonnées bancaires.]

Groupement Momentané d'Entreprises Solidaire (GMES) composé des entreprises :

- SAS Paul BEAUVIEUX (Mandataire) dont le siège social est à 141 TER 24000 PERIGUEUX
- SARL ETEC (Co-traitant) dont le siège social est à ZAE Le Landry 2 BP163 – 10 rue Alfred Nobel 24740 BOULAZAC

Ce groupement est sous-traitant de l'entreprise VIGIER GENIE CIVIL ENVIRONEMENT (Co-traitant d'ETCHART CONSTRUCTION) dans le cadre du Marché Public Global de Performance de conception-réalisation-maintenance pour la construction du pôle des services mutualisés.

Cette sous-traitance a été approuvée par le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, Jacques AUZOU, le 17 décembre 2021.

Le créancier concerné par la présente demande de cession de créance est l'entreprise SARL ETEC, pour la part des prestations qui le concerne.

■ Renseignements complémentaires sur le créancier :

(Cocher la ou les cases correspondantes.)

- Titulaire du marché ;
- Sous-traitant de premier rang et membre d'un groupement solidaire.
- Membre d'un groupement solidaire ;
- Membre d'un groupement conjoint ;
- Mandataire solidaire ;
- Mandataire conjoint ;
- Agissant pour son propre compte ;
- Habilité à céder ou nantir la créance du groupement.

Dans ce dernier cas, indiquer la référence de l'habilitation :

3- Identification de la créance cessible

■ Désignation du marché et de son montant :

(Reprendre la référence du marché obtenue au plus tard lors de la notification, sa date, son montant)

Marché Public Global de Performance de conception-réalisation-maintenance pour la construction du pôle des services mutualisés n°20-0068

Nature des prestations sous-traitées :

- Lot n°19 : Electricité courants forts
- Lot n°20 : Electricité courants faibles
- Lot n°21 : Photovoltaïques

Montant initial du marché public (concernant uniquement les prestations sous-traitées) :

- Montant hors taxes : 1 750 000 €
- Montant TTC : 1 750 000 €
- Montant de la TVA : Auto-liquidation

Montant modificatif du marché public (concernant uniquement les prestations sous-traitées) :

- Montant Hors Taxes : 2 091 221.99 €
- Montant TTC : 2 091 221.99 €
- Montant de la TVA : Auto-liquidation

Les prestations, conformément à l'article I « Fonctionnement du groupement » de la convention du GMES, se décomposent de la manière suivante :

- Part BEAUVIEUX : ~~873 182.25 € HT~~ 1 067 180.46 € HT
- Part ETEC : ~~876 817.75 € HT~~ 1 024 041.53 € HT

■ Désignation de la tranche et mention de son montant :

(A renseigner le cas échéant. Lorsque le montant est demandé, faire apparaître le montant TTC, le montant HT et celui de la TVA.)

■ Désignation du lot et mention de son montant :

(A renseigner le cas échéant. Lorsque le montant est demandé, faire apparaître le montant TTC, le montant HT et celui de la TVA.)

Les prestations cessibles concernent uniquement la part sous-traité au cotraitant ETEC, déduction faite des travaux déjà réalisé, soit 549 070.29 € HT.

■ Éléments relatifs aux clauses de variation de prix applicables à la créance :

(A renseigner le cas échéant. Lorsque le montant est demandé, faire apparaître le montant TTC, le montant HT et celui de la TVA.)

Ferme non révisables (Conformément à la déclaration de sous-traitante jointe)

■ Éléments relatifs aux clauses de pénalités susceptibles d'être appliquées à la créance :

(A renseigner le cas échéant. Lorsque le montant est demandé, faire apparaître le montant TTC, le montant HT et celui de la TVA.)

■ Autres renseignements :

(A renseigner le cas échéant. Lorsque le montant est demandé, faire apparaître le montant TTC, le montant HT et celui de la TVA.)

4- Renseignements complémentaires affectant le marché ou la créance

(Cocher la ou les cases correspondantes.)

- L'acheteur renvoie les parties aux documents du marché.

Si la case précédente n'a pas été cochée, remplir les champs suivants :

- Le marché prévoit le versement d'une avance au créancier au titre du marché :
En cas d'avance, son pourcentage est de :%.

- Le marché prévoit une retenue de garantie :
En cas de retenue de garantie, son pourcentage est de :%.

- Le marché prévoit un délai d'exécution des prestations :
Si un délai d'exécution est prévu, le délai mentionné est de :

- Le marché prévoit des dates prévisionnelles de début d'exécution des prestations et d'achèvement :
Si elles sont prévues, les dates prévisionnelles de début d'exécution et d'achèvement sont :

- Le marché prévoit un délai maximum de paiement :
Si un délai maximum de paiement est prévu, il est de :

- S'il est prévu, référence du taux des intérêts moratoires mentionné :

- Le marché prévoit un montant :
Montant prévu pour l'ensemble du marché : euros (TTC).
Montant prévu pour la tranche concernée : euros (TTC).
Montant prévu pour le lot concerné : euros (TTC).

Pour les accords-cadres à bons de commande, indiquer :

- Montant minimum : euros (TTC).
- Montant maximum : euros (TTC).
- Montant estimé : euros (TTC).

- Le titulaire souhaite ne pas confier l'exécution d'une partie des prestations à des sous-traitants ayant droit au paiement direct :

Cette partie non sous-traitée est au maximum de : euros (TTC).

5 - Informations supplémentaires en cas de groupement

- Désignation des membres du groupement : SIRET pour chaque membre du groupement.**
(Indiquer le numéro de SIRET de chacun des membres du groupement).

SAS Paul BEAUVIEUX (Mandataire) dont le siège social est à 141 TER 24000 PERIGUEUX

SARL ETEC (Co-traitant) dont le siège social est à ZAE Le Landry 2 BP163 – 10 rue Alfred Nobel 24740 BOULAZAC

- Désignation du mandataire :**
(A compléter si différent du créancier indiqué au 2. du présent certificat de cessibilité).

SAS Paul BEAUVIEUX (Mandataire) dont le siège social est à 141 TER 24000 PERIGUEUX

6 - Modification(s) ultérieure(s) de la créance

- (A renseigner autant de fois que nécessaire)*

1 ^{ère} modification	La créance cessible est ramenée/portée à : 267 654.72 € HT	Date/Signature
2 ^e modification	La créance cessible est ramenée/portée à : €	Date/Signature
3 ^e modification	La créance cessible est ramenée/portée à : €	Date/Signature
4 ^e modification	La créance cessible est ramenée/portée à : €	Date/Signature
Ne modification	La créance cessible est ramenée/portée à : €	Date/Signature

En cas de cession ou de nantissement, le cessionnaire ou le titulaire du nantissement transmet l'original du présent certificat au comptable public assignataire, conformément aux articles R.2191-54, R.2191-55 et R.2391-28 du code de la commande publique.

7- Signature de l'acheteur

A Perigueux	Le 08 DEC. 2022
LE GRAND PERIGUEUX Communauté d'Agglomération 1, Bd Lakanal - BP 70171 24010 PERIGUEUX CEDEX	Signature de l'acheteur ou de son représentant LE PRESIDENT Jacques AUZOU
Tél. : 05 53 35 86 00 - Fax : 05 53 54 61 56 SIRET 200 040 392 00017 - APE 8411 Z	